



FRANCE 2030 - Présentation

Isabelle BUREL
Directrice de projet transition écologique
et économique territoriale auprès du préfet
Sous-préfète France 2030 – Accélération des projets industriels

54 milliards mobilisés pour :

MIEUX PRODUIRE

- Objectif 1** Faire émerger des réacteurs nucléaires de petite taille (SMR) 
- Objectif 2** Devenir le leader de l'hydrogène vert 
- Objectif 3** Décarboner notre industrie en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 % 
- Objectif 4** Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030 
- Objectif 5** Produire le 1^{er} avion bas carbone 

MIEUX VIVRE

- Objectif 6** Investir dans une alimentation saine, durable et traçable 
 - Objectif 7** Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques et créer les dispositifs médicaux de demain 
 - Objectif 8** Placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs 
- ## MIEUX COMPRENDRE LE MONDE
- Objectif 9** Investir dans la nouvelle aventure spatiale avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites 
 - Objectif 10** Investir dans le champ des fonds marins pour une meilleure compréhension du vivant 

Près de 50 appels à projets (AAP) ou Appels à manifestation d'intérêt (AMI)

Des porteurs de projets (individuels ou groupés),

des calendriers définis avec des « relèves »

Portés par des opérateurs : BPI, ADEME, Caisse des dépôts et consignation, ANR ...

Des dispositifs de financement BPI en mode guichet

France 2030 n'est pas un programme d'aménagement du territoire mais par sa nature, son dimensionnement et son ambition en matière de décarbonation de l'économie et de réindustrialisation, il contribue à résorber des déséquilibres territoriaux et à forger de nouveaux pôles d'attractivité économique et de formation aux compétences et métiers d'avenir.

France 2030 s'articule autour de nombreux dispositifs nationaux, mais également autour d'un **volet régionalisé**, mis en œuvre dans le cadre d'un pilotage commun entre l'Etat et les Régions.

1 Md€ sont dédiés à ce volet régionalisé au niveau national dont **55 M€ pour la Normandie** ; **Le volet régionalisé est abondé à parité par l'Etat et la Région Normandie** (sélection par codécision).

Articulation autour de **4 axes** (avec un AAP par axe) :

- Les projets de filières ;
- Les projets collaboratifs de recherche et développement (dit « I-démo régionalisé ») ;
- Les projets d'innovation ;
- Les projets de formation professionnelle.

[Normandie | Projets d'innovation | France 2030 – Innover en Région](#)

AAP Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

=> Objectifs : transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

=> Cibles : collectivités, institutions, entreprises, start-ups, organismes de formation professionnelle, acteurs de la recherche et de l'emploi.

=> Particularité : Une gouvernance multi-partenariale - dont au moins une collectivité territoriale - doit permettre de tester en conditions réelles, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage, au potentiel de répliquabilité élevé pour l'ensemble du territoire.

=> Modalités : une première phase de maturation (de 6 à 18 mois maximum) avec l'accompagnement par la Banque des Territoires pour consolider leur dossier. Chaque lauréat pourra bénéficier dans cette phase d'une subvention plafonnée à 300 000€ pour financer ses frais d'ingénierie.

La 2nd phase de réalisation : les projets lauréats pourront alors prétendre à des subventions d'investissement comprises entre 2 et 10 M€ (co-financement maximal de 50 %).

△ Date de clôture : jeudi 28 septembre 2023

AAP Equipements pour la 3^{ème} révolution agricole

=> Objectifs : Définir une liste de matériels, de solutions et d'équipements innovants et performants dont l'acquisition fera l'objet d'un soutien financier public, via une mesure guichet mise en œuvre dans la continuité de ce dispositif.

=> Cibles : toutes entreprises qui conçoit ou fabrique un équipement ou une solution technique innovante en agriculture (disponible sur le marché ou en phase de l'être)

=> Particularité : toutes les filières agricoles concernées.

=> Modalités : mesures de soutien à la demande en finançant, par le biais de subventions au taux d'aide maximal de 40 %, l'acquisition de ces équipements, solutions et matériels innovants, sélectionnés dans le cadre de cet AMI, par les utilisateurs finaux.

△ Date de clôture : mercredi 13 décembre 2024

Opérateur : Banque Publique d'Investissement

AAP Régionalisé - Projets de filière

=> Objectifs : Démontrer un apport concret et déterminant à une filière stratégique régionale et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises.

=> Cibles : entreprises (PME/ETI/Grande entreprise), structure fédérant plusieurs entreprises ou filière existante.

=> Particularité : Ces projets doivent être porteurs de perspectives d'activité et d'emploi industriel, en France et démontrer à terme, une autonomie financière vis à vis du soutien public.

=> Modalités : Le soutien apporté aux projets se fait sous formes d'aides d'État constituées de façon mixte de subventions (50%) et d'avances remboursables (50%). Montant cumulé compris entre 200 K€ et 2 000 K€ au maximum.

△ Date d'ouverture : du 7 février 2023 jusqu'à épuisement des fonds

Opérateur : Banque Publique d'Investissement

Merci pour votre attention

Isabelle BUREL – isabelle.burel@eure.gouv.fr

Directrice de projet transition écologique
et économique territoriale auprès du préfet